



## Traité Troumot

### Michna 6 - Chapitre 5

סאה תרומה שנפלה לפחות ממאה ונדמעו, ונפל מן המדומע  
למקום אחר רבי אליעזר אומר, מדמעת כתרומה ודאי; וחכמים  
אומרים, אין המדומע מדמע אלא לפי  
חשבון, ואין המחומץ מחמיץ אלא לפי חשבון, ואין המים  
השאובין פוסלין את המקוה אלא לפי חשבון.

Une Séa de térouma est tombée dans moins de 100 Séas de profane et le mélange est devenu interdit ; elle est tombée de ce mélange dans un autre endroit ; Rabbi Eli'ézer dit : elle interdit comme de la véritable térouma et les Sages disent : elle n'interdit que selon la proportion dans laquelle la térouma se trouvait dans le premier mélange. De même ce qui est fermenté ne fermente que proportionnellement et l'eau puisée ne rend impropre le bain rituel que proportionnellement.



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)